



Communiqué de Presse Sophia Antipolis, 12 novembre 2008

5 propositions des Chambres de Commerce pour une politique de clusters européenne

Les Chambres de Commerce, réunies aujourd'hui à Sophia Antipolis dans le cadre de la "Conférence européenne des CCI et des clusters¹", ont adopté une déclaration commune à l'attention des décideurs européens qui se réunissent demain à Nice pour le 4^{ème} Forum des pôles de compétitivité.

En particulier, l'ACFCI, la CCI de Nice-Côte-d'Azur et EUROCHAMBRES ont présenté 5 propositions pour l'élaboration d'une politique européenne commune des clusters:

1. Le succès des clusters passe par celui des **entreprises**. Aussi, leurs besoins doivent-ils être identifiés dès l'amont afin de créer un cadre le plus approprié possible.
2. Les **Petites et Moyennes Entreprises** (PME) doivent être placées au cœur des clusters. Les acteurs publics doivent ainsi les encourager à y participer en adoptant des mécanismes de coopération souples, tout en sachant que les Chambres peuvent les accompagner dans ce domaine.
3. Il convient de développer les compétences des **animateurs** des clusters. Pour ce faire, les institutions pourraient encourager les échanges d'expériences ou de bonnes pratiques entre clusters.
4. Les autorités publiques doivent créer les conditions d'une **collaboration effective entre les clusters**, afin de favoriser leur croissance et accroître leur visibilité à l'international.
5. Les CCI souhaitent une plus grande **accessibilité des programmes européens** dédiés aux clusters pour les entreprises. De par leur implication dans le Réseau Entreprise Europe, les Chambres demeurent en première ligne dans l'information et la sensibilisation des entreprises aux programmes européens.

"Les clusters sont, pour les entreprises, l'un des principaux vecteurs d'innovation dans un contexte où la Stratégie de Lisbonne place cette dernière au cœur de la croissance," a affirmé Michel Dieudonné, Président de la CRCI Franche-Comté, de la CCI du Jura, membre du Bureau de l'ACFCI. "De par leur expérience dans ce domaine, les Chambres soutiennent les décideurs européens dans leur volonté de renforcer les clusters au niveau européen, et leur développement au niveau mondial."

La déclaration commune des Chambres peut être téléchargée sur
www.eurochambres.eu/content/default.asp?PageID=1&DocID=1389

Contactez-nous!

ACFCI: Caroline HOOGENDOORN - c.hoogendoorn@acfc.cci.fr - +32 (0)2 221 04 24

CCI de Nice Côte d'Azur: Christine BRACAVAL - christine.BRACAVAL@cote-azur.cci.fr - +33 (0)4 93 13 73 97

EUROCHAMBRES: Guendalina COMINOTTI - cominotti@eurochambres.eu - +32 (0)2 282 08 66

¹ Les clusters sont définis comme "des groupes géographiquement proches d'entreprises interconnectées et d'institutions associées dans un domaine spécifique, reliés par des points communs et des complémentarités" (Porter, 1998). Les clusters rassemblent des partenaires, des concurrents, des fournisseurs, des clients, des universités et des institutions gouvernementales, tous situés dans une même région géographique.